

RESOLUTION N° 06

Le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC),
réuni en Plénière Ordinaire le 05 septembre 2016 à Douala (Cameroun),

Après avoir pris connaissance du rapport à mi-parcours des activités du GABAC au
titre de l'exercice 2016,

- 1- Prend acte du rapport à mi-parcours des activités du GABAC pour le compte de
l'exercice 2016 et prescrit au Secrétaire Permanent de poursuivre la réalisation
des activités restantes.

Le Président en exercice




Henri Marie DONDRA